



# Règlement Général des Rapides FEFB

## HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Néant

## RÈGLEMENT

- a) Les championnats de parties rapides se jouent en un jour, selon une formule à déterminer de commun accord entre le Directeur de Tournoi de la FEFB et le cercle organisateur.
- b) Généralement, le Tournoi se déroule en système Suisse, tous les joueurs étant versés dans un seul groupe. Si le groupe comporte trop de joueurs, le système avec points d'avance est appliqué
- c) La compétition est homologuée FIDE et se déroule en septembre.
- d) La cadence est avec incrément de temps (12'+3" ou 10'+5" ou autre), avec un minimum de 9 rondes.
- e) Le droit d'inscription est fixé par le cercle organisateur, qui veillera à distribuer la totalité desdits droits en tenant compte de ses propres frais) et augmentés du subside octroyé par la FEFB. Le montant de ce subside est fixé par le conseil d'administration.
- f) Les règles FIDE sont de stricte application
- g) Ce règlement est éventuellement complété par un Règlement rédigé par l'organisateur de la compétition qui doit, dans tous les cas, être approuvé par le Directeur de Tournoi FEFB.